



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON

DMST 2025-03-17

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET : CONSTRUCTION DU NOUVEL ALCAZAR –
LOT N°5 Menuiseries intérieures**

Avenant N°1

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, notamment le 4°,

VU la délibération du Conseil Municipal, N° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant la délégation au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, la compétence relative à la préparation, la passation l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans le cadre du marché pour **la construction du nouvel Alcazar – Lot n°5 Menuiseries intérieures** avec l'entreprise **DUMAFE** dont le siège se situe 45 rue Emilien Gautier - 13290 AIX-EN-PROVENCE il est nécessaire de passer un avenant avec cette entreprise.

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Le présent avenant N°1 prend en compte deux prestations supplémentaires en lien avec la gestion du chantier, décrites dans le tableau ci-après.

Les incidences financières des postes pris en compte sont les suivantes :

Poste	Observations	Incidence financière en € HT
1- Modification des quantités de portes intérieures	Ajout d'un sas (deux portes à deux vantaux) pour le stock de la salle multifonction, selon demande SDIS et bureau de contrôle. Ajout d'une porte un vantail pour placard technique « local source », attenant au local TGBT, selon demande bureau de contrôle Porte de deux vantaux en remplacement de la porte un vantail initialement prescrite pour local pompe à chaleur, afin de faciliter les opérations de maintenance et de remplacement.	+ 5 778, 88 € HT
Total incidence financière		+ 5 788, 88 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☒ OUI

Mis en ligne le 18/04/2025 à 14h52

REÇU EN PREFECTURE
le 18/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_AU-004-210402095-20250418-2025_03_17D

Montant du marché initial : **304 739,30 € H.T**

Montant de l'avenant en plus-value :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **5 788,88 €**
- Montant € TTC : **6 946,66 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **1,90 %**

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre
(Cumul marché de base + incidences financières de l'avenant 1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant € HT : **310 528,18 €**
- Montant TTC : **372 633,82 €**

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de signer l'avenant N°1 avec l'entreprise **DUMAFE**.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence et à l'entreprise **DUMAFE**.

Fait à Sisteron, le 18 avril 2025

**Pour copie conforme
Le Maire,
D. SPAGNOU**